



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**L'Agence Parcs Canada
3, passage du Chien-d'Or, bureau 200
Québec, QC G1R 3Z8**

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

Tender To: Parks Canada Agency

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission aux: l'Agence Parcs Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

**L'Agence Parcs Canada
3, passage du Chien-d'Or, bureau 200
Québec, QC G1R 3Z8**

Title-Sujet Réfection du barrage du lac Bobs		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P201-18-0013/A		Date: 9 mars 2018
GETS Reference No. - No de reference de SEAG PW-18-00819112		Client Ref. No. - No. de réf du client. 340
Solicitation Closes:		
at - à 14h00	on - le 5 avril 2018	Time Zone - Fuseau horaire HAE - Heure avancée de l'Est
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Sylvie Lagacé sylvie.lagace@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (418) 648-5006		Fax No. - No de FAX: (418) 649-6971
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction: Voir aux présentes - See Herein		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)
À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)**

Vendor/Firm Name - Nom du fournisseur/de l'entrepreneur	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Titale - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

SOUSSIONS À DEUX ENVELOPPES

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à "deux enveloppes". Consulter l'IP04 et l'IP05 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

Dépôt direct

En Avril 2012, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il allait remplacer les paiements par chèques par des paiements électroniques d'ici Avril 2016. Les paiements effectués par chèque seront donc remplacés par le dépôt direct. Les entreprises sont encouragées à s'inscrire de façon proactive avec Parcs Canada. S'il vous plaît contacter Sylvie Lagacé à sylvie.lagace@pc.gc.ca afin d'obtenir un formulaire d'inscription au dépôt direct.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à :
<http://www.depotdirect.gc.ca>

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission
IP02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP03	Visite obligatoire des lieux
IP04	Livraison des soumissions
IP05	Révision des soumissions
IP06	Ouverture des soumissions / Évaluation
IP07	Résultats de l'appel d'offres
IP08	Fonds insuffisants
IP09	Période de validité des soumissions
IP10	Documents de construction
IP11	Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2017-09-21)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indus.
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité lieu de sauvegarde des documents
CS02	Condition d'assurance

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

APPENDICE "1" FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉ

APPENDICE "2" DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

APPENDICE "3" CRITÈRES OBLIGATOIRES

ANNEXE "A" CONDITION D'ASSURANCE

ANNEXE "B" FORMULAIRE D'ATTESTATION

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
 - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2017-09-21)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux “Documents du contrat”;
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel sylvie.lagace@pc.gc.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP03 OBLIGATOIRE DES LIEUX

1. Il y aura une visite des lieux obligatoire le 29 mars 2018 à 14h (HAE).
2. La visite des lieux est OBLIGATOIRE pour ce projet. La signature du représentant du soumissionnaire sera requise sur le formulaire de présence à la visite des lieux. **Les soumissions soumises par les soumissionnaires qui n'ont pas signé le formulaire de présence seront rejetées.**

Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au lieu de rassemblement suivant.

Le site est situé au 185, Crowe Lake Road, près du village de Bolingbroke. Reportez-vous aux plans CV 001 01 et CV 002 01 pour les emplacements. Garez-vous sur l'accotement de la route ou de la ruelle mais ne bloquez pas les entrées.

Notez que la propriété menant au site est privée. Ne pas pénétrer dans l'aire de travail proposée avant d'être escorté par le gestionnaire de projet de Parcs Canada. Pour votre information, la réception du téléphone cellulaire dans cette zone est très faible. Reportez-vous à la photo ci-dessous pour connaître la zone de rassemblement. Notez que les visites du site non accompagnées ne sont pas autorisées car la zone menant au site est une propriété privée.



Zone de rassemblement

IP04 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

Section IG09 de R2710T est remplacé par le texte suivant:

1. L'offre doit être présentée suivant une procédure "à deux enveloppes", les deux enveloppes seront fermées et scellées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de l'offre. Toutes les enveloppes doivent être fournies par le Soumissionnaire.
2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et soumise au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des offres. L'offre doit être reçue avant la date et l'heure fixée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit veiller à ce que les informations suivantes sont clairement imprimées ou dactylographiées sur la face de l'enveloppe de l'offre:
 - a. No. de sollicitation;
 - b. Nom du soumissionnaire;
 - c. Adresse de retour; et
 - d. Date de clôture et de l'heure.
3. Le formulaire de qualifications (Appendice 3), et tout document associé nécessaire (s), est fermé et scellé dans une enveloppe avec les informations suivantes clairement imprimée ou dactylographiée sur la face de l'enveloppe:
 - a. ENVELOPPE 1 - QUALIFICATIONS;
 - b. No. de sollicitation; et
 - c. Nom du Soumissionnaire.
4. Le formulaire de soumission et d'acceptation (BA), Tableau des prix, et garantie de soumission le cas échéant, doivent être enfermés et scellés dans une enveloppe avec les informations suivantes clairement imprimée ou dactylographiée sur la face de l'enveloppe:
 - a.. ENVELOPPE 2 - PRIX;
 - b. No. de sollicitation; et
 - c. Nom du Soumissionnaire.
5. La livraison opportune et correcte des offres est de la seule responsabilité du soumissionnaire.

IP05 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Les alinéas 1 et 3 de IG 10 de R2710T sont remplacé par la suivante;

Une soumission soumise en conformité avec ces instructions peut être révisé en soumettant en main propre une nouvelle enveloppe de prix. Elle doit parvenir bureau de réception des soumissions au plus tard à la date et à

l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :

- a. ENVELOPPE 2 – PRIX RÉVISÉ;
- b. numéro de l'invitation; et
- c. nom du soumissionnaire.

IP06 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
2. Enveloppe 1 - Qualification - Sera ouverte en privé. Cette enveloppe sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage ou d'échec. Cette étape sera franchie seulement si le soumissionnaire satisfait aux exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission. L'enveloppe 2 sera retournée au soumissionnaire sans qu'elle n'ait été ouverte.
3. Enveloppe 2 - Prix - L'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.
4. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.
5. Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1

IP07 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres en communiquant par courriel à sylvie.lagace@pc.gc.ca

IP08 FONDS INSUFFISANTS

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
 - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
 - (i) annuler l'appel d'offres;
 - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
 - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
 - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :

- a. annuler l'appel d'offres;
- b. obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des

Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;

- c. réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
 - 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

IP09 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. de l'IP08 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP10 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, une (1) copie papier des dessins et une copie digitale signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP11 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appl>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis;
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2017-11-28);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2016-01-28);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2008-05-12);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2016-01-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2014-06-26);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	R2950D	(2015-02-25);

sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires
 - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ LIEUX DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS.

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Réfection du barrage du lac Bobs
Lieu historique national du Canal-Rideau, Bolingbroke, Ontario.

SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA _____

Courriel électronique: _____

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

Les soumissionnaires sont rappelés qu'ils sont responsables d'inclure dans leur offre tout le travail qui est décrit dans les dessins et les spécifications.

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux de la date d'attribution du contrat au 15 septembre 2019. La date de début de l'étape construction est le 1^{er} juin 2018.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (2 pages)

1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.

2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

Se reporter aux mesures et à la section 01 22 01 sur les paiements et remplir la spécification/ Groupe de paiements (GP)

N°	Catégorie de main-d'oeuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Total TPS/TVH en sus
1	Mobilisation et démobilisation (PG 1)	Montant forfaitaire	\$
2	Protection de l'environnement (PG 2)	Montant forfaitaire	\$
3	Construction temporaire des voies d'accès (PG 3)	Montant forfaitaire	\$
4	Batardeaux et système de déviation de l'eau (PG 4)	Montant forfaitaire	\$
5	Excavation et remblayage (PG 5)	Montant forfaitaire	\$
6	Démolition - barrage existant	Montant forfaitaire	\$
7	Aménagement paysager général (PG 5)	Montant forfaitaire	\$
8	Récupération (PG 6.0)	Montant forfaitaire	\$
9	Travaux d'injection de coulis (mobilisation / démobilisation, adjuvants dans le coulis) (PG 7.0)	Montant forfaitaire	\$
10	Ouvrages en métal /acier (PG 8)	Montant forfaitaire	\$
11	Appareil pour levage mécanique des poutrelles	Montant forfaitaire	\$
12	Installation de la signalisation de sécurité du barrage (PG 8)	Montant forfaitaire	\$
13	Installation de l'estacade de sécurité (PG 8)	Montant forfaitaire	\$
14	Remise en état du lit fluvial (PG 9)	Montant forfaitaire	\$
15	Voie d'accès permanente et aire de stationnement (PG 10)	Montant forfaitaire	\$
MONTANT FORFAITAIRE (MF)			
TPS/TVH en sus			\$

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

- 1) Le tableau des prix unitaires indique les travaux auxquels un prix unitaire s'applique.
 (a) Le prix unitaire et le prix total estimatif doivent être indiqués pour chacun des articles énumérés.
 (b) Les travaux compris à chacun des articles sont conformes à l'article du devis cité en référence et à l'article 01 22 01.

Remarque : Nous rappelons aux soumissionnaires qu'il est de leur responsabilité d'inclure dans leur soumission tous les travaux tels que décrits dans les dessins et dans le devis descriptif.

N°	Référence au devis	Catégorie de main-d'oeuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative (QE)	Prix unitaire (PU) TPS/TVH en sus	Prix calculé TPS/TVH en sus (QE x PU)
1	03 20 00	Armature de béton	Tonne	20	\$	\$
2	03 30 00 03 10 00	Banchage en béton et béton coulé sur place	Mètre cube m ³	1400	\$	\$
3	03 37 15	Forage de trous pour l'injection de coulis	Mètre linéaire	900	\$	\$
4	03 37 15	Ciment de Portland sous forme de coulis	Mètre cube m ³	70	\$	\$
5	03 37 15	Sable contenu dans le coulis	Mètre cube m ³	70	\$	\$
6	03 37 15	Mise en place du coulis	Étape du coulis (chacune)	275	\$	\$
7	03 37 15	Essais sous pression	Essai (chacun)	33	\$	\$
8	31 23 16.26	Enlèvement des roches	Mètre cube m ³	460	\$	\$
9	31 30 16	Béton projeté	Mètre cube m ³	25	\$	\$
10	31 30 16	Remblai de béton	Mètre cube m ³	20	\$	\$
11	31 30 16	Mortier liquide	Litre (L)	5000	\$	\$
12	31 30 16	Goujons	Chacun	60	\$	\$
13	31 37 00 35 42 25	Zone 1 - perré 300 à 500 mm	Tonne	1850	\$	\$
14	31 37 00 35 42 25	Zone 2 – Enrochement – lit de la rivière 300 à 500 mm	Tonne	440	\$	\$
15	31 37 00 35 42 25	Zone 3 – Enrochement – lit de la rivière 50 à 300 mm	Tonne	260	\$	\$
16	35 42 25	Remblai de terre organique (terre végétale)	Tonne	530	\$	\$
17	35 42 25	Remblai de sable	Tonne	380	\$	\$
TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC)						
TPS/TVH en sus						\$
MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC)						
TPS/TVH en sus						\$

APPENDICE 3 – QUALIFICATION OBLIGATOIRE

1. Expérience du soumissionnaire - Construction d'un nouveau barrage

Chaque soumissionnaire est tenu d'annexer les renseignements suivants à sa soumission : attestation et pièces justificatives démontrant qu'à titre d'entrepreneur général d'un projet, le soumissionnaire a réalisé avec succès un projet de construction d'un nouveau barrage d'une valeur d'au moins 2 500 000 \$ taxes non comprises au cours des dix (10) dernières années. Pour que le projet constitue une expérience acceptable, il doit répondre aux exigences suivantes :

- a. Le projet comportait la construction de batardeaux et de systèmes de dénoyage; et
- b. Le projet avait pour objectif la construction complète et réussie d'un barrage en béton. Les projets impliquant la réparation ou la réfection d'un barrage existant ne seront pas pris en considération. Les projets n'ayant impliqué que la construction partielle d'un barrage ne seront pas pris en considération.

Exigences en matière de documentation

La documentation suivante doit être fournie dans l'enveloppe 1 : Qualifications.

- a. Un exemplaire de pièces justificatives démontrant clairement la portée du projet de construction d'un barrage d'une valeur d'au moins 2 500 000 \$ taxes non comprises.
- b. Un exemplaire du certificat d'achèvement substantiel ou du certificat d'achèvement total ou d'une lettre du maître d'ouvrage du barrage ou d'un représentant tel que l'ingénieur-conseil du projet démontrant l'achèvement avec succès du projet de construction de barrage;
- c. Les coordonnées du maître d'ouvrage du barrage tel que l'ingénieur-conseil du projet incluant son nom et numéro de téléphone aux fins de vérification de l'expérience et des pièces justificatives du soumissionnaire.
- d. Formulaire de qualification du soumissionnaire 1a : Expérience du soumissionnaire - projets de barrages.

FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

Formulaire 1a

Expérience du soumissionnaire - Projet de barrage

(Ce formulaire ou une copie à teneur et de format identiques ainsi que les documents énumérés dans les exigences en matière de documents doivent être inclus dans l'enveloppe 1 : Qualifications)

Nom du soumissionnaire :

Titre du projet :

Nom et emplacement du barrage :

Description du projet :

Date d'achèvement final des travaux :

Valeur finale du projet de barrage :

Nom du maître d'ouvrage du barrage ou de son représentant :

Numéro de téléphone du maître d'ouvrage du barrage ou de son représentant :

Adresse courriel du maître d'ouvrage du barrage ou de son représentant :

J'atteste par la présente avoir agi à titre d'entrepreneur général pour mener à terme le projet susmentionné :

Signature du soumissionnaire

Nom en lettre moulées

Veillez noter que l'Agence Parcs Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne susmentionnée pour vérifier les renseignements contenus dans le présent document.

2. Expérience du soumissionnaire - construction d'un rideau d'injections

Chaque soumissionnaire est tenu d'annexer les renseignements suivants à sa soumission : attestation et pièces justificatives démontrant qu'à titre d'entrepreneur général d'un projet, le soumissionnaire a réalisé avec succès un projet de construction d'un rideau d'injections d'une valeur d'au moins 500 000 \$ taxes non comprises au cours des dix (5) dernières années. Pour que le projet constitue une expérience acceptable, il doit répondre aux exigences suivantes :

a. la construction du rideau d'injections comprenait des travaux de forage et d'injection progressive de coulis le long d'une des rangées d'orifices de profondeur variables sur une étendue linéaire minimale de 50 mètres à des profondeurs minimales de 10 mètres.

Exigences en matière de documentation

La documentation suivante doit être fournie dans l'enveloppe 1 : Qualifications.

- a. Un exemplaire de pièces justificatives démontrant clairement la portée des travaux de construction du rideau d'injections d'une valeur d'au moins 500 000 \$ taxes non comprises.
- c. Les coordonnées du maître d'ouvrage du barrage ou de son représentant tel que l'ingénieur-conseil du projet incluant son nom et numéro de téléphone aux fins de vérification de l'expérience et des pièces justificatives du soumissionnaire.
- d. Formulaire de qualification du soumissionnaire 2a : Expérience du soumissionnaire - Travaux de construction d'un rideau d'injections.

FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

Formulaire 2a

Expérience du soumissionnaire - construction d'un rideau d'injections

(Ce formulaire ou une copie identique quant à son contenu et à son format ainsi que les documents énumérés dans les exigences en matière de documentation doivent être inclus dans l'enveloppe 1 : Qualifications)

Nom du soumissionnaire ou du sous-traitant :

Titre du projet :

Nom et emplacement du barrage :

Description des travaux de construction du rideau d'injections :

Date d'achèvement final des travaux :

Valeur finale des travaux de construction du rideau d'injections :

Nom du maître d'ouvrage du barrage ou de son représentant :

Numéro de téléphone du maître d'ouvrage du barrage ou de son représentant :

Adresse courriel du maître d'ouvrage du barrage ou de son représentant :

J'atteste par la présente avoir agi à titre d'entrepreneur général pour mener à terme le projet susmentionné :

Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que l'Agence Parcs Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne susmentionnée pour vérifier les renseignements contenus dans le présent document.

ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)



Travaux publics et
Services gouvernementaux
Canada

Public Works and
Government Services
Canada

ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 of 2

Description et emplacement des travaux Réfection du barrage du lac Bobs/ Lieu historique national du Canal-Rideau, Bolingbroke, Ontario.	N° de contrat. 5P201-18-0013/A
	N° de projet 340

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
---	-------------------	-------	----------	-------------

Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
---------------------------------------	-------------------	-------	----------	-------------

Assuré additionnel

Sa Majesté la Reine du chef du Canada, appelée "Sa Majesté" dans le contrat, représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada, appelé le Ministre dans le contrat

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/ excédentaire.				\$	\$	\$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		
Responsabilité pollution des entreprises				\$ <input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par événement		Global \$
Responsabilité maritime				\$		
Responsabilité aérienne				\$ <input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par événement		Global \$
Insérer autres types d'assurances si requis						

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.

Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Autorité contractante Sylvie Lagacé	3, passage du Chien-d'Or Bureau 200 Québec, QC G1R 3Z8	Téléphone : 418 648-5006 sylvie.lagace@pc.gc.ca
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux
Bolingbroke, Ontario.

Description générale des travaux à exécuter

Réfection du barrage du lac Bobs

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, _____ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom _____

Signature _____

Date _____